Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB2026111606-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-11-16-06

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le six novembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kévin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):
Françoise BAUVI donne pouvoir à Annick ROUXEL
Anthony HOURDEL donne pouvoir à Gilbert MALLEDANT
Fanny DELVALLEE à pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Rozen AUDOUARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annick ROUXEL-CALVEZ,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

***

6- Régularisation foncière rue de la Gare :

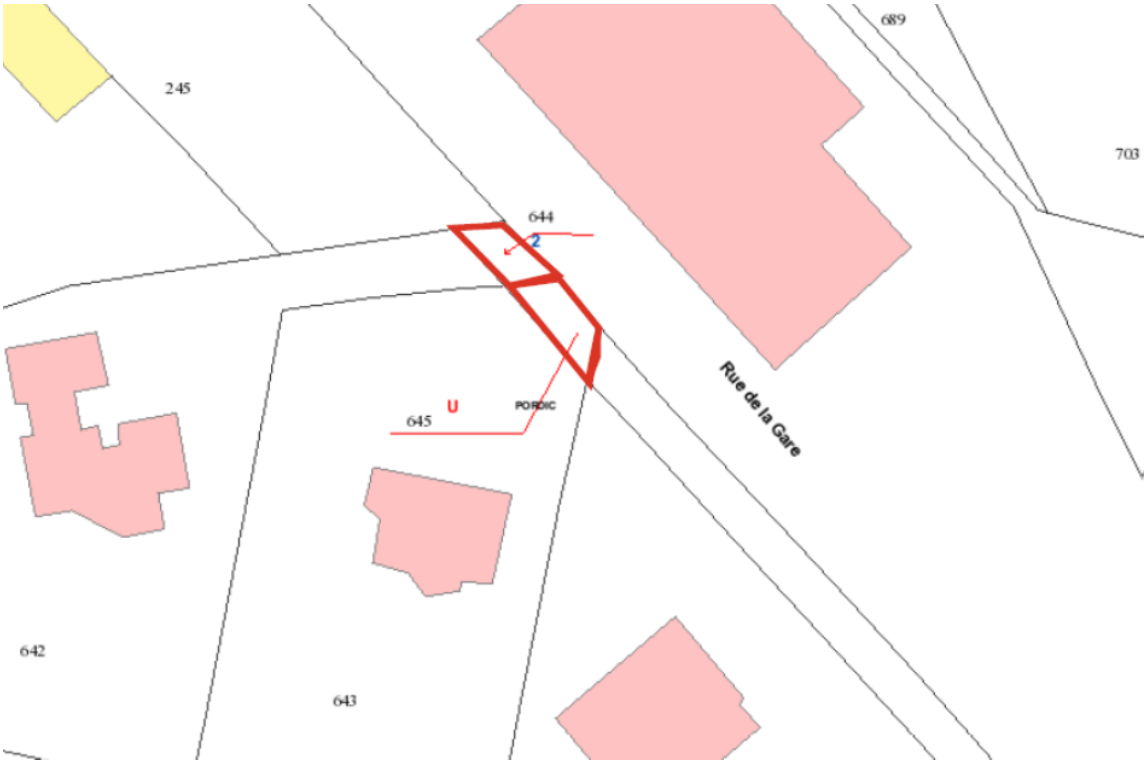
Rapporteur : Monsieur Alain LEIKINE, Adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, du développement économique, de l'agriculture et des projets de nouvelles implantations

Annexe :

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB2026111606-DE

Dans le cadre des régularisations foncières engagées rue de la Gare, il convient de régulariser la situation de deux emprises foncières correspondant à des portions de trottoir existantes.



La parcelle cadastrée ZN 645, d'une superficie de 31 m², appartient aux membres de l'indivision CHERBONEL. Il est proposé de l'acquérir au prix global de 30 €, conformément à l'estimation réalisée par le notaire des propriétaires. La parcelle cadastrée ZN 644, d'une superficie de 17 m², appartient à Madame Soizic CHERBONNEL. Il est proposé de l'acquérir au prix global de 17 €.

L'acquisition des deux emprises permettra de régulariser la situation foncière et de mettre en concordance la propriété des terrains avec leur affectation et leur usage actuels, ces emprises étant déjà intégrées au trottoir de la rue de la Gare.

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la commune ;

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Urbanisme et aménagements » du 3 novembre 2026 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'acquisition auprès de l'indivision CHERBONNEL de la parcelle cadastrée ZN 645, d'une superficie de 31 m², au prix de 30 € ;

- **D'approuver** l'acquisition auprès de Madame Soizic CHERBONNEL de la parcelle cadastrée ZN 644, d'une superficie de 17 m², au prix de 17 € ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB2026111606-DE

- **De préciser** que le montant total des acquisitions s'élève à 47 € et que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune de Pordic ;

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer les actes authentiques correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces acquisitions et à accomplir l'ensemble des formalités qui s'y rapportent.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES